

/ Mariage (acte et dossier)

Extrait d'acte – copie intégrale d'acte

Pour l'obtention d'une copie intégrale ou d'un extrait d'acte de mariage, la demande est à formuler auprès de la mairie du lieu de mariage.

À fournir : pièce d'identité.

Démarche en ligne (gratuit) : www.service-public.fr ↗

Se marier à Guipavas

Pour se marier en France, il faut respecter certaines conditions notamment d'âge ou de résidence.

Renseignements : www.service-public.fr ↗

Dès connaissance de l'union, contacter la mairie pour confirmer la date et l'heure. En cas de mariage religieux, se renseigner en amont auprès de l'autorité sur les dates disponibles.

Une fois la date fixée, un dossier sera à compléter et à rapporter au service population avec toutes les pièces demandées **au moins un mois avant la date du mariage, sur rendez-vous**. La présence des deux futurs époux est demandée.

[Télécharger le dossier de mariage à compléter.](#)

